

CAP SUR LA
REDEVANCE
INCITATIVE

POUR UNE
MEILLEURE
MAÎTRISE

DE NOS DÉCHETS

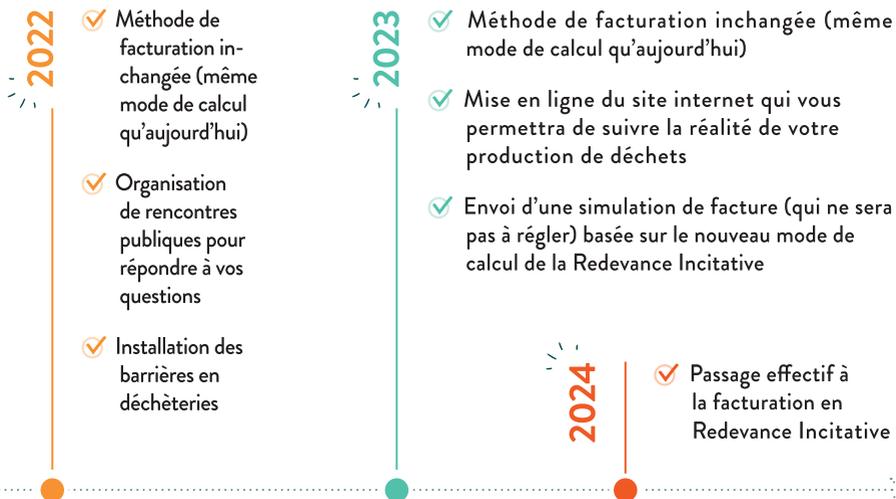
TOUT COMPRENDRE
À LA REDEVANCE INCITATIVE

QUELLES SONT LES ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE ?



Nous avons jusqu'en janvier 2024 pour nous adapter ensemble à ce nouveau système.

Voici le calendrier détaillé :



Durant les mois à venir, notre équipe du Service Déchets sera évidemment mobilisée à vos côtés pour vous conseiller, vous aider à mieux trier et réduire vos déchets.



ENSEMBLE
METTONS LE CAP
VERS UNE
RÉDUCTION!
DE NOS DÉCHETS !

POURQUOI PASSER À LA REDEVANCE INCITATIVE ?

Depuis plusieurs années, la quantité de déchets déposés en déchèterie explose.



supplémentaires d'encombrants déposés en déchèterie en 2021 par rapport à 2020.



supplémentaires de végétaux déposés en déchèterie en 2021 par rapport à 2020.

À CETTE HAUSSE DES VOLUMES TRÈS IMPORTANTE, S'AJOUTE LA FORTE HAUSSE DU COÛT DE TRAITEMENT DE CES MÊMES DÉCHETS.

EXEMPLE

La taxe d'enfouissement des déchets issus du tout-venant :

- 30,00€ par tonne en 2021
- 65,00€ par tonne en 2025

Une décision nationale qui nous impacte au niveau local.

Il nous faut donc agir pour mieux maîtriser nos déchets et leurs coûts. C'est pour cela que nous adoptons la Redevance Incitative :

UNE NOUVELLE
SOLUTION
POUR GARDER LE CAP !
CÔTÉ DÉCHETS !

Avec la Redevance Incitative, nous allons continuer nos efforts sur le tri des déchets, et étendre ces bonnes pratiques aux déchèteries.

Les déchets des uns peuvent être les ressources des autres !



PASSAGE À LA REDEVANCE INCITATIVE

En Janvier 2024, nous passons donc à la REDEVANCE INCITATIVE avec un objectif clair : **Définir un 'cap' à ne pas dépasser concernant notre volume de déchets.**

Le principe est simple : chacun va désormais payer en fonction de la taille de son foyer et du volume de déchets produit.

Pour cela nous avons calculé de nouveaux forfaits qui comprennent pour chaque foyer (en fonction de sa composition) :

- un nombre maximum de dépôts d'ordures ménagères.
- un nombre maximum de passages en déchèterie



CES NOUVEAUX FORFAITS ONT ÉTÉ CALCULÉS POUR :

- Correspondre à la réalité de la production de déchets des foyers, sans demander d'efforts drastiques.
- Tenir compte du coût réel de gestion des déchets et garantir l'équilibre du budget de la collectivité.

Concrètement, vous utiliserez votre badge pour accéder aux conteneurs d'ordures ménagères et à la déchèterie. Le tri sélectif restera lui en libre accès.



ENSEMBLE AVANÇONS
MAIN DANS LA MAIN
VERS UNE RÉDUCTION !
DE NOS DÉCHETS !

ZOOM SUR

LES NOUVEAUX FORFAITS :

Votre nouveau forfait dépendra toujours du nombre de personnes composant votre foyer. La différence avec aujourd'hui : il ne sera plus illimité en termes de production de déchets.

Voici les nouvelles grilles tarifaires pour les Particuliers | 3 forfaits selon votre situation

	FORFAIT 01	FORFAIT 02	FORFAIT 03
COMPOSITION DU FOYER	1 personne	2 personnes	3 personnes et plus

Incluant l'abonnement annuel au service déchets

+ au maximum pour une année :

DÉPÔTS D'ORDURES MÉNAGÈRES INCLUS [équivalent / correspondant]	26 dépôts [1 dépôt tous les 15 jours]	36 dépôts [1 dépôt tous les 10 jours]	52 dépôts [1 dépôt toutes les semaines]
PASSAGES EN DÉCHÈTERIE INCLUS	6	9	12

Par exemple, si vous êtes un foyer de 2 personnes, le forfait 2 vous donnera accès à :

- L'abonnement au service
- 36 dépôts d'ordures ménagères
- 9 passages en déchèterie.

À AVOIR EN TÊTE ! Votre facture ne dépendra pas du poids de vos déchets mais bien du NOMBRE de passages en déchèterie et de dépôts d'ordures ménagères.

ET SI VOUS DÉPASSEZ VOTRE FORFAIT ?

Les dépôts additionnels seront toujours acceptés. Cependant il y aura une contribution supplémentaire de :

* tarif de simulation 2023

2,25€ par dépôt supplémentaire d'ordures ménagères
10,00€ par passage supplémentaire en déchèterie

JE MAÎTRISE
MES DÉCHETS

=

JE MAÎTRISE
MA FACTURE





UNE QUESTION ?

Vous avez des questions sur la Redevance Incitative ?
Vous voulez des conseils pour réduire vos déchets ?

Retrouvez toutes nos informations pratiques sur le
site : www.centremorbihancommunaute.bzh.



POUR NOUS CONTACTER :

Mail : dechets@cmc.bzh | Tel : 02 97 60 43 42

Pôle Environnement de Centre Morbihan Communauté :
27 Rue de Rennes, 56660 Saint Jean Brévelay
Du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30